Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260309-2026D10-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le neuf mars,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire,
Date de convocation du conseil municipal : mardi 24 février 2026

Conseillers en exercice : 23 - Conseillers présents : 18 - Votants : 18

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme BAHOLET Stéphanie - Mme BAUCHEREL Virginie - M. BLINO Jérôme - Mme BRÛLÉ Karine - M. BUESSLER-MUELA Patrick - M. CHESNIN Julien - M. DAVID Guy - Mme DENIGOT Béatrice - M. DESBOIS Stéphane - Mme GRUEL Nathalie - Mme HERVOCHE Josiane - M. LOGODIN Xavier - M. LORJOUX Laurent – M. MORICET Xavier – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice - M. ROZÉ Eric

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ALIX-BERNIER Sigrid - M. GOMES AMORIM Raoul Manuel - Mme PALVADEAU Stéphanie - M. POISSON Yannick - M. POTIER Jérémy

Secrétaire de séance : Mme BAHOLET Stéphanie

Délibération n°2026D10 : Budget primitif principal 2026 – Affectation du résultat

Monsieur Eric ROZÉ, adjoint aux finances, rappelle que le compte financier unique 2025 du budget principal a fait ressortir les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260309-2026D10-DE

BUDGET PRINCIPAL	2025
Fonctionnement	
Dépenses	4 400 725,40 €
Recettes	5 476 022,47 €
Bilan exercice	1 075 297,07 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	3 591 752,90 €
Résultat de fonctionnement	4 667 049,97 €
Investissement	
Dépenses	1 544 589,33 €
Recettes	979 803,55 €
Bilan exercice	- 564 785,78 €
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	- 524 935,09 €
Résultat d'investissement	-1 089 720,87 €
Total dépenses	5 945 314,73 €
Total recettes	6 455 826,02 €
Bilan exercice	510 511,29 €
Excédent antérieur reporté	3 066 817,81 €
RESULTAT EXERCICE	3 577 329,10 €
Total reste à réaliser Dépenses	30 579,06 €
Total reste à réaliser Recettes	92 202,25 €
BILAN Reste à réaliser	61 623,19 €
Excédent de résultat reporté (002)	3 638 952,29 €
Besoin d'affectation (Financement) (10)	-1 028 097,68 €

Il rappelle aussi la délibération n° 2026D09 en date du 9 mars 2026 par laquelle les résultats du budget assainissement sont repris au budget principal, compte tenu du transfert de la compétence à EAU DU MORBIHAN au 1er janvier 2026, comme suit :

- En section de fonctionnement : compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 512 013.69 €
- En section d'investissement : compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 919 451.03 €
- En section d'investissement : compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 919 451.03 €

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260309-2026D10-DE

Compte tenu du besoin de financement en section d'investissement, M. Eric ROZÉ propose :

- **D'affecter** la somme de 1 947 548.71 € en section d'investissement au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés (Budget principal : 1 028 097.68 € + budget annexe assainissement : 919 451.03 €)
- **De reporter** la somme de 4 150 965.98 € en section de fonctionnement - compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté (Budget principal : 3 638 952.29 € + budget annexe assainissement : 512 013.69 €)
- **De reporter** la somme de 2 009 171.90 € en section d'investissement – compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Budget principal : 1 089 720.87 € + budget annexe assainissement : 919 451.03 €)

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la commission des finances en date du 19 février 2026, l'assemblée est invitée à se prononcer sur l'affectation du résultat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide d'affecter** la somme de 1 947 548.71 € en section d'investissement au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés (Budget principal : 1 028 097.68 € + budget annexe assainissement : 919 451.03 €)
- **Décide de reporter** la somme de 4 150 965.98 € en section de fonctionnement - compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté (Budget principal : 3 638 952.29 € + budget annexe assainissement : 512 013.69 €)
- **Décide de reporter** la somme de 2 009 171.90 € en section d'investissement – compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Budget principal : 1 089 720.87 € + budget annexe assainissement : 919 451.03 €)

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Stéphanie BAHOLET

Le Maire,
Guy DAVID



